## PRISE DE LICENCE - CERTIFICAT MEDICAL

Pour les nouveaux inscrits : Un certificat médical sera exigé daté à partir du 1er juillet 2017 mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition à faire figurer sur le passeport judo (texte fédéral)

Le certificat médical devra être fourni au club. Celui-ci sera exigé tous les trois ans en cas de renouvellement de licence consécutif.

- Pour les anciens inscrits et en renouvellement consécutif : à compter du 1er juillet 2017 le certificat médical ne sera pas exigé pour renouveler la licence, le judoka ou son représentant légal attestera avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques d'un questionnaire de santé intitulé « QS-SPORT ». Ce questionnaire a été homologué, il est donc disponible sous la forme d'un formulaire Cerfa n°15699\*01.

Le <u>QS-SPORT</u> ne doit pas être remis au Club ou à la fédération lors de la demande de renouvellement de la licence. Le sportif ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès du club et de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.

Cette attestation devra être signée et remise au Club.

## **ATTESTATION POUR RENOUVELLEMENT:**

Je soussigné(e), Mme, Mr _ représentant légal de :			
- Avoir pris connaissance de la notice d'assurance.			
- Atteste être titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :			
1. du sport		(ou questionnaire médical)	<b>_</b>
2. du sport en compétition		(ou questionnaire médical)	٦
3. licencié non pratiquant (exonéré de certificat médic	□ cal)		
- Atteste sur l'honneur avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire médical QS- SPORT si le 1er certificat médical date de moins de 3 ans (et postérieur au 1 <sup>er</sup> Juillet 2016).			
Je suis informé que les réponses formulées relèvent de ma seule responsabilité et dégagent en totalité le club.			
Fait à			
Le :			
Signature :			